



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1766.

De LISBONNE, le 22 Juillet.

Le Cour a rendu un rigoureux Edit contre les Ecclésiastiques, qui par des menées secrettes s'efforcent de plus en plus à s'enrichir des successions des Particuliers par Dispositions testamentaires qu'ils extorquent en leur faveur, & à supplanter par-là non seulement les vrais Héritiers, mais à les réduire, eux & leurs familles, à un état de misere.

Par une autre Ordonnance, il est statué qu'à l'avenir les Actions des Compagnies de *Maragnan* & de *Fernambuc*, ainsi que celles de la culture des Vignes *alto Duro*, ne seront fournies & acceptées dans le Négoce qu'en argent comptant, à proportion de leur

valeur; mais le pied, sur lequel cette valeur est fixée, donne lieu à ceaucoup de contestations.

De CADIX, le 1 Août.

On a publié, cette après-midi, avec beaucoup de pompe & d'appareil dans toutes les places & principales rues de cette Ville, le deuil, qui doit être porté pendant six mois à l'occasion de la mort de la Reine Douairiere. On tire à chaque quart d'heure un coup de canon de la Baye & du Rempart, ce qui continuera ainsi sans interruption pendant trois jours.

Le Vaisseau de guerre *Espagnol le Triomphant*, commandé par le sieur *Cantin*, est arrivé ici de *Cartagene du Levant*, le 24 du mois dernier. Il a apporté des uniformes pour le Régiment d'*Utonia* qui est en garnison dans cette Place.

Le

Le lendemain, le Vaisseau de guerre Anglois le *Centurion*, commandé par le sieur *Harrison*, est entré de relâche en cette Baye, ainsi que les deux Frégates de la même Nation l'*Aquilon* & la *Guadeloupe*, commandées par les sieurs *Onslow* & *Rutwen*, venant de *Minorque* & de *Gibraltar*. Cette dernière Frégate doit aller à *Marseille* & à *Gènes*, où l'on assure que l'*Aquilon* se rendra aussi quelque tems après: le *Centurion* a appareillé pour l'*Angleterre*. Le même jour, le Brigantin Espagnol le *Saint-François-Xavier* est arrivé ici de la *Havane* d'où il étoit parti le 25 Mai dernier. Il est chargé de sucre, de cuirs & de bois de campêche.

Ces jours derniers, il est entré dans ce Port un Bâtiment François & deux Suédois, avec des cargaisons de chanvre pour le compte de Sa Majesté.

De Rochefort le 11 Août.

Les travaux se pouillent avec beaucoup d'activité dans ce Port: on y équipe maintenant plusieurs Frégates, qui doivent prendre à bord quelques centaines d'hommes de Troupes réglées, pour les transporter dans nos Isles en Amérique.

De Nantes, le 14 Août.

Comme il a été aisé de remarquer pendant la dernière guerre, que la Baye de *Quiberon* seroit très souvent de retraite aux Armateurs Anglois, qui y entroient impunément pour se rafraichir, & s'y refaire de leurs fatigues, nous apprenons que le Ministère François est dans la détermination de faire construire quelques Forts dans cette Baye là, afin d'ôter ce refuge aux Anglois, si on avoit une nouvelle guerre à soutenir contre eux.

De Paris le 25 Août.

Le 5 de ce mois, il y eut au Bourg de *Rilot*, près de *Mondidier* en *Picardie*, un incendie qui réduisit en cendres cinq maisons & qui fut suivi, le 8, d'un second qui en consuma trente. Ces deux accidens étant arrivés dans l'après-midi, les Laboueurs & Moissonneurs, qui étoient occupés dans

la campagne à faire leur récolte, ne purent porter des secours assez prompts pour empêcher le progrès des flammes. Le même Bourg avoit déjà effuyé en 1754 un incendie considérable qui avoit consumé cent maisons.

Les Gens du Roi ayant, ainsi qu'on l'a dit dernièrement, rendu compte aux Chambres assemblées que le Roi recevroit les Remontrances de son Parlement, le 17, à *Compiègne*, par M. le Premier Président & deux Présidens à mortier, ces trois Magistrats se rendirent en conséquence, ce jour-là, près de Sa Majesté, & lundi dernier, M. le Premier Président rendit compte au Parlement que ce Monarque, avoit fait la réponse suivante: *Je ferai examiner les Remontrances de mon Parlement, & je lui ferai savoir mes intentions.*

De LONDRES le 22 Août.

Les Officiers des Garnisons de *Gibraltar* & de *Port-Mahon*, aussi bien que ceux dont les Corps se trouvent en différents endroits de l'*Amérique-Septentrionale*, ont reçu ordre de joindre leurs Drapeaux sans délai: Non que l'on craigne aucun événement fâcheux au nouveau Monde, mais parce qu'on veut qu'il se fasse des dispositions pour réparer toutes les Fortifications des Places, &c. On prend au reste des arrangemens pour cimenter l'union entre la *Grande-Bretagne* & ses Colonies, en serrant plus étroitement les liens de Commerce & d'amitié entre ces différens Sujets du Roi.

Les Directeurs de la Banque d'*Angleterre* ont donné avis, „ qu'ils sont „ convenus avec les Commissaires de „ la Trésorerie de faire rouler des „ Billets d'Echiquier en vertu de „ quelques Actes de Parlement pen- „ dant une année, qui expirera le 5 „ Août 1767. „ On dit, que la Com- „ pagnie du *Sud* a dessein de proposer au Parlement à la prochaine Séance, „ qu'il lui soit accordé quelques nou- „ veaux privilèges exclusifs, qui au- „ roient pour objet de lui procurer

certains avantages en fait de com-
merce, qui soient capables de main-
tenir & d'augmenter le crédit de
cette Compagnie.

Le Dey d'Alger a fait avertir les
Consuls étrangers, qu'on ait à se gar-
der de tout abus relativement aux
Passeports, puisque tout Vaisseau qui
seroit surpris en fraude à cet égard,
seroit saisi & l'Equipage fait esclave.
Cette Déclaration & la découverte
qu'on a faite des menées de quelques
Officiers du Roi à Gibraltar, qui ven-
doient des Passeports depuis 200 jus-
qu'à 1300 Dollars, sont cause que le
Gouvernement a pris des mesures
pour empêcher qu'on ne donne lieu
à une rupture entre ce Royaume &
les Algériens.

Le Vaisseau de la Compagnie des
Indes, le *Grenville*, est arrivé à l'Isle
de *Wight*: Il vient de *Bengale* & de
la Côte de *Coromandel*. On a reçu avis
à cette occasion, que le Lord *Clive*,
après avoir mis tout en règle, parti-
roit au mois de Décembre prochain,
pour retourner en Europe.

Il se tiendra le 24 du mois prochain
une Assemblée générale, dans laquelle
on délibérera de nouveau sur la Pro-
position d'augmenter son Dividende de
2 pour cent. Quoiqu'il ne soit guè-
res sûr que cette Proposition soit
agréée, & que tout ce que l'on publie
de la situation des affaires de la Com-
pagnie, soit encore très vague, ses
Actions ne laissent pas de hauffer de
jour en jour.

Le 18 le Duc de *Glocester* revint ici
de *Canterbury*. S. A. R. est si satisfaite
de la reception, que les Maire, Eche-
vins & Communauté de cette Ville
lui ont faite, que, sur son rapport,
le Roi leur a accordé pour toujours
une Foire le Mercredi de chaque se-
maine, avec exemption de péage, pour
la vente & l'achat du Houblon; & les
Maire, Jurats & Communauté de la
Ville de *Maidstone* ont obtenu une pa-
reille Foire pour le Jeudi de chaque
semaine, à la recommandation du mé-

me Prince en considération des hon-
neurs qu'ils lui ont aussi rendus. Le
Prince *Henri-Frederic* sera, dit-on,
créé dans peu Duc de *Lancaster*.

Le 20, le Chevalier *Jean-Eardley
Wilmet* baïsa la main du Roi, pour
avoir été nommé Lord Chef de Justice
de la Cour des Communs-Plaidoiers à
la place du Lord *Comden*, qui est ac-
tuellement Chancelier.

Le Roi a déclaré Mrs. *Samuel Mead*,
Edouart Hooper, *Henri Pelbam*, *Jean
Frederic*, & *Henri Banks*, le Chevalier-
Baronnet *Guillaume Musgrove*, Mrs.
Joseph Pennington, *Corbyn Morris*, &
Jaques Jeffrey, Commissaires de la
Douane en Angleterre, & dans la Prin-
cipauté de *Galles*: le Comte de *Hills-
borough*, Mrs. *Soame Jenyus*, *Edouard
Elliot*, *George Rice*, *Jean Roberts*, *Jé-
remie Dyson*, & *Guillaume Fitzherbert*,
ainsi que le Vicomte *Palmerston*, Com-
missaires du Commerce & des Planta-
tions: le Lord *North* & Mr. *Cooke* Ad-
joins Payeurs Généraux des Troupes
dans la *Grande-Bretagne*, à la place
de Mr. *Charles Townshend*, avec ex-
ception des Troupes de S. M. em-
ployées en *Irlande*, ainsi que des Régi-
mens de Marine, & autres Corps sous
la direction de l'Amirauté.

Le Roi a élevé à la Dignité de Com-
te le Lord Vicomte *Ligonier* en confi-
dération des longs & éminens services
qu'il a rendus à la Couronne. Ce Sei-
gneur a accompagné le Duc de *Glocester*
dans les tournées que ce Prince a
faites dans nos Provinces; Et S. A.
R. a témoigné par tout le plaisir qu'El-
le se fait d'apprendre la Théorie mili-
taire d'un Général si consommé. Sa
Maj. a nommé le Colonel *Fitzroy*,
Frère du Duc de *Grafton*, & le Colo-
nel *Amberst*, Neveu du Chevalier *Jes-
frey Amberst*, ses Aides de Camp.

Extrait d'une lettre de *King-ton* dans la
Jamique du 14 Juin.

Le 11 de ce mois, nous ressentimes
à environ minuit une très violente se-
couffe de tremblement de terre, qui
dura une minute & demie, & jetta les

Habitans dans la plus grande consternation. Les Maisons furent ébranlées au point qu'on s'attendoit à tout moment à leur entière destruction : mais elles n'ont souffert aucun dommage considérable.

„Nous apprenons de *Port Royal* que la secousse y a été bien plus violente : Les Habitans ont été debout toute la nuit dans la crainte d'une Catastrophe pareille à elle qu'essuya cette Ville le 7 Juin 1692 lorsque les deux tiers de cette Place furent engloutis, & un grand nombre d'Habitans ensevelis sous les ruines. Les avis de *Spanish-Town* & de *Liguanea* sont à peu près conformes à ceux de *Port-Royal*. „

De HAMBOURG le 16 Août.

Suivant les dernières lettres de *Danzig* la Régence de cette Ville a rendu un Edit en date du 1 de ce mois, tendant à remédier au haussement préjudiciable du cours du Change, ainsi qu'aux abus & desordres qui se commettent à divers égards en ce genre de Négoce. Il est statué par cet Edit : Que d'ici au 1 Octobre prochain, il ne sera négocié aucune traite sur *Amsterdam* qu'à 40 jours & 420 Gros pour six florins de *Hollande*, argent de Banque, ou une livre de Gros, & sur *Hambourg* à trois semaines & 168 Gros pour un *Dahler Banco* de *Hambourg* ; qu'ensuite après ledit 1 Octobre, on ne conclura aucune partie de Change sur *Amsterdam*, sinon à 40 jours & 400 Gros, & sur *Hambourg* à trois semaines & 160 Gros : Qu'en conséquence de l'Edit du 8 May de l'année courante, il ne sera permis à l'avenir de conclure aucunes parties de Change les jours de Poste après l'heure de midi, ni d'exercer aucun Commerce spéculatif en Change, ni d'acheter des Lettres-de-Change, à l'exception de ceux qui auront des payemens à faire pour marchandises reçues de l'Etranger, ou des Ducats en autres Especes à remettre, non plus que de négocier ici des Lettres à d'autres ; mais qu'au cas que quelqu'un ait pris de ces Lettres, il sera tenu de les en-

voyer à leur destination ; qu'ainsi toutes Lettres-de-Change devront désormais se négocier par Courtiers jurés ; que s'il arrive qu'il s'en négocie & paye au-dessus du cours fixé, sans la participation de Courtiers sous serment, le Tireur & le Rémettant seront punis, bien entendu aussi que si ces sortes de Lettres reviennent avec Protest, elles seront censées de nulle valeur & desituées de tout droit en Justice ; Que dans huit jours après la publication du présent Edit, tous payemens de Lettres-de-Change ne s'acquitteront plus en Assignations, mais en argent comptant ; que le Tireur sera obligé de faire recevoir du Rémettant la valeur de la Lettre avant le départ de la première, ou au plus tard, de la seconde Poste ; faute de quoi, il encourra l'amende d'un pour cent du montant de la somme négociée : Que de ce jour au 1 Octobre prochain, les Ducats auront un libre cours ; mais qu'ensuite le Ducat à cordon & de poids ne vaudra que 11 Florins & 12 Gros, ou tout au plus 11 Florins, 15 Gros, permis néanmoins aux Acheteurs & Vendeurs de s'entendre ensemble sur l'appréciation du Ducat au-dessous de cette valeur : Que dans les échanges d'Especes, l'argent à changer sera encaissé sur le champ : Qu'ensin, tout Caissier, lorsqu'on lui présentera quelque Assignation, aura clairement à s'expliquer s'il la payera ou non ; qu'au premier cas, il faudra qu'il y spécifie la date, & que quand il s'agira du payement auquel il se sera engagé, il l'effectue sans autre retardement que de trois à quatre jours de délai, non par Assignation ou par écrit de sa main, mais en argent comptant.

C'est de quoi, la Régence a jugé à propos de donner connoissance au Public, en avertissant que quiconque aura agi contre la teneur de cet Edit, soit en l'un ou l'autre point, subira les peines auxquelles le Magistrat jugera équitable de le condamner, &c.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 6 SEPTEMBRE 1766.

De Rome le 23 Août.

Suivant les nouvelles de *Corse* l'assemblée générale de cette Nation aura, dit on, lieu dans le courant du mois prochain & l'on y deliberera sur les propositions qui doivent y être faites de la part de la *France*.

Les tristes circonstances dans lesquelles on se trouve ici relativement à la disette, ont engagé le pape à suspendre l'ouverture des theatres, les spectacles paroissant à Sa Sainteté incompatibles avec les calamités présentées.

La Congregation des Vivres prend cependant toutes les precautions possibles pour empêcher du moins à l'avenir ce fleau & comme il paroît qu'il est entre autre occasionné par le peu de soin qu'on apporte à la culture des terres, Elle a ordonné que tous propriétaires de terrains labourés qui seront renoncés par les colons devront à leur défaut les faire ensemen- cer eux mêmes sous peine d'une amende considerable : il y aura de plus quelques Cavaliers qui seront nommés pour veiller aux semailles.

Comme on craint d'ailleurs que les habitans des endroits voisins de cette Capitale ne viennent y commettre du desordre on croit qu'on en fermera quelques portes & que les autres seront bien gardées & garnies de Herfes : cependant on fait toutes les dispositions convenables pour leur procurer du grain ainsi qu'à la Province de la Marche, où M. *Spinelli* doit se rendre en qualité de Commissaire Apostolique.

De Livourne, le 20 Août.

Jeudi dernier les deux Vaisseaux de Guerre de Monseigneur l'Archiduc Grand Duc sont rentres dans ce Port sans avoir decouvert aucun Corfaire pendant leur course.

Le senon l'*Hirondelle* est parti le même jour pour servir d'escorte à differens petits bâtimens, chargés de diverses denrées, & après les avoir accompagnés jusqu'à certaine hauteur, il est arrivé ici de retour ce matin. Trois Galères *Napolitaines* y sont aussi arrivées pour transporter à *Naples* le Marquis de *Sambuca* qui retourne en cette ville, après s'être acquitté à *Florence* de la Commission, dont il étoit chargé près de Leurs Alt. Royales.

Depuis le 13 jusques compris le 19 il est entré dans notre Port 60 Bâtimens de diverses Nations, dont 8 sont chargés de 34850 sacs de Grains adressés à differens particuliers de cette ville ainsi que de 2500 sacs de Gruau & de 1200 de fexes.

De Salonique, le 25 Juin.

Hier la nuit il se commit ici un assassinat dans la personne de M. *Louis Emmanuel Haldimand*, Consul de *Danemarck*; forfait qui intéresse particulièrement les Ministres des Puissances Chrétiennes qui résident au *Levant*. En voici les circonstances.

De

„ Depuis peu de jours , le Consul avoit ajourné pardevant *Achmet Bey* ,
„ *Musselin* de cette Ville ; *Seid Achmet Effendi* , Directeur de la Douane ,
„ & *Abdurraman Aga* , l'un d'entre les plus Notables de la Province , un
„ certain *Samuel Moliario* , Juif ici établi & fort bien connu à *Constantinople* ,
„ pour l'obliger à rendre compte de quantité de marchandises à lui livrées.
„ *M. Haldimand* comparut & produisit aux Juges les Billets & Obligations
„ de *Moliario* en due forme & en style requis par la Loi *Judaïque* ; mais
„ ceux-ci les rejetterent , sous prétexte qu'un Tribunal *Turc* ne pouvoit
„ prendre connoissance de Papiers concernant les *Juifs* , & que malgré la
„ signature du Débiteur, ils n'étoient d'aucune force en Justice de leur com-
„ pétence. Le Consul, comprenant à quel incident les Juges vouloient ac-
„ crocher l'Affaire, se retira chez lui, sans répondre à l'objection, & refu-
„ sa de comparoître une seconde fois, quoiqu'assigné. Il se contenta de
„ leur faire savoir qu'en conséquence des Capitulations & en vertu des Pri-
„ vilèges attachés à son Consulat, suivant lesquels aucun Ministre n'est ac-
„ tionnable en cette Ville pour une prétention au-dessus de quatre mille
„ *Aspres*, il se rendroit à *Constantinople*, & y interjetteroit Appel au *Divan*,
„ tant pour refus d'examiner ses Comtes que pour déni de Justice. Ce par-
„ ti étoit d'autant plus nécessaire, que les trois Juges avoient mandé auprès
„ d'eux plusieurs vils & misérables *Juifs*, vraisemblablement subornés pour
„ attester, comme ils firent en effet, que *Mr. Haldimand* devoit à *Moliario*
„ une somme d'environ 70 mille *Ecus*, quoique tous les *Négocians Cbré-*
„ *tiens, Arméniens, Juifs & Turcs* de cette Ville sussent qu'au contraire le
„ Consul avoit beaucoup à prétendre de lui. Cependant, le *Molla* envoya
„ dire à *Mr. Haldimand* qu'il lui expédieroit un *Ham*, ou lettre de recom-
„ mandation pour la *Porte*, pourvu qu'il lui en payât 600 *Piastrs*, qui lui
„ avoient été offerts par le *Juif*. Le Consul, faisant attention à la Digni-
„ té du Roi son Maître, ainsi qu'au Caractere dont il étoit lui-même re-
„ vêtu, s'excusa d'accepter la proposition & s'en tint au dessein d'avoir re-
„ cours au Tribunal du Grand Seigneur.

„ De leur côté les trois juges & le *Molla* qui avoient intérêt d'empê-
„ cher le voyage de *Mr. Haldimand*, ordonnerent à l'un des *Ciobadans* de
„ *Musselin Achmet Bey* & à deux Gardes de s'assurer de sa personne, ce qui
„ fut exécuté avant hier au moment que le Consul entroit chez ce lui de *Fran-*
„ *ce*. Ils le conduisirent de là à sa maison, où on lui donna pour surveil-
„ lans l'Aga des *J. niffaires* & quelques hommes.

„ On ignore les particularités ultérieures de cet attentant ; mais on fait
„ qu'hier *Mr. Haldimand* fut trouvé mort dans son lit, le corps percé d'ou-
„ tre en outre en plusieurs endroits, les bras & les mains tailladés de coups
„ de sabre. Aussitôt, *Mr. Guyenet*, son Secrétaire, fit prier *Mrs. Stevenson*
„ & *Delon*, Consuls respectifs du Roi de la *Grande-Bretagne* & des *Etats Gé-*
„ *néraux des Provinces-Unies*, de se rendre sur les lieux & de donner té-
„ moignage de cet horrible assassinat, & ils en expédierent sur le champ un
„ Détail aux Ambassadeurs de leurs Nations, qui résident à *Constantinople*.

De COPENHAGUE le 18 Août.

La cérémonie du Mariage de la Princesse *Louise* avec le Prince *Charles de Hesse Cassel* se fera en cette Capitale le 30 de ce mois. On fait de grands préparatifs pour les Fêtes qui se donneront à cette occasion.

De VIENNE le 6 Septembre.

S. M. l'Empereur est partie Jeudi dernier à 5 heures du matin pour se rendre au camp de *Moravie*.